

22 OCT. 2004

**REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE**

LE SOUSSIGNE :

I - ■ Monsieur Jean-Charles LEFEVRE
Né le 01/01/1945 à Coulommiers (77)
De nationalité française
Demeurant 14 rue de la Plaine – 59147 CHEMY

Agissant en qualité :

- 1 - de Directeur Général de la société PROMOTION D'APPARTEMENTS DE LOTISSEMENTS ET DE MAISONS, PALM SA PROMOTION
Société Anonyme au capital de 2.442.370 €
Dont le siège social est 2 rue de Lille – 59350 SAINT ANDRE
Immatriculée au RCS de LILLE sous le n° 311.087.175
- 2 - de Directeur Général de la société ABI – AMENAGER, BATIR, INVESTIR
Société Anonyme au capital de 500.310 €
Dont le siège social est 2 rue de Lille – 59350 SAINT ANDRE
Immatriculée au RCS de LILLE sous le n° 338.327.935

A L'HONNEUR DE PORTER A VOTRE CONNAISSANCE CE QUI SUIT :

Les dirigeants des deux sociétés ci-dessus désignées étudient un projet de fusion par absorption de la société ABI – AMENAGER, BATIR, INVESTIR par la société PROMOTION D'APPARTEMENTS DE LOTISSEMENTS ET DE MAISONS (PALM SA PROMOTION).

En vertu des dispositions des articles L 236-10 et L.225-147 du Code de Commerce et de l'article 257 du Décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, un ou plusieurs commissaires à la fusion, choisis parmi les commissaires et experts visés à l'article 64 du Décret du 23 mars 1967, doivent être désignés par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LILLE avec pour mission de se prononcer sur les modalités de la fusion et de vérifier les apports en nature consentis au titre de la fusion.

C'est pourquoi le requérant, ès-qualité, demande qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un Commissaire aux Comptes qui aura pour mission d'établir un rapport sur l'ensemble de l'opération de fusion et la valeur des apports qui sera présenté aux assemblées des sociétés participantes.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

DEPOT DU 22 OCT. 2004

N° 6298

R.C.S. 311.087.175

R.C. 77 B 349

16845

~~RECEVU~~

~~EXPEDIE~~

~~TOURNAI~~

~~RECEVU~~

~~EXPEDIE~~

~~RECEVU~~

21015

h

1) Pour cette mission, le commissaire étant soumis à l'égard des sociétés participantes aux incompatibilités prévues à l'article L 225-224 du code de commerce, il est précisé que :

a) PROMOTION D'APPARTEMENTS DE LOTISSEMENTS ET DE MAISONS – PALM SA PROMOTION

- Le Commissaire aux comptes titulaire de la société est :
- **Monsieur Pierre VANDENBURIE**
17 Avenue de Flandre
59290 WASQUEHAL
- Le Commissaire aux comptes suppléant de la société est :
- **La société COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES**
38 Boulevard du Général Leclerc
59100 ROUBAIX

b) ABI – AMENAGER, BATIR, INVESTIR

- Le Commissaire aux comptes titulaire de la société est :
- **Monsieur Pierre VANDENBURIE**
17 Avenue de Flandre
59290 WASQUEHAL
- Le Commissaire aux comptes suppléant de la société est :
- **La société COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES**
17 Avenue de Flandre
59290 WASQUEHAL

c) Par ailleurs, il est précisé que l'actionnaire majoritaire des sociétés PROMOTION D'APPARTEMENTS DE LOTISSEMENT ET DE MAISONS (PALM SA PROMOTION), et ABI – AMENAGER, BATIR, INVESTIR est la société RABOT DUTILLEUL INVESTISSEMENT (RDI), société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillances au capital de 318.240 €, dont le siège social est 10 avenue de Flandre – 59290 WASQUEHAL immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROUBAIX TOURCOING sous le numéro 475.680.666.

- Le Commissaire aux comptes titulaire de la société RDI est :
- **SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE FIDUCIAIRE DE FRANCE**
65 avenue Jean Baptiste Lebas
59100 ROUBAIX

- Le Commissaire aux comptes suppléant de la société RDI est :

- **Monsieur Christian VERNIER**
69 Boulevard Vauban
59000 LILLE

2) Il est indiqué que l'objet social et l'activité des sociétés concernées par la fusion sont :

a) Société PROMOTION D'APPARTEMENTS DE LOTISSEMENTS ET DE MAISONS, PALM SA PROMOTION

Objet social :

La société a pour objet, directement ou indirectement en France ou à l'étranger :

- L'étude, la réalisation, la gérance, tous conseils en opérations immobilières verticales ou horizontales,
- La centrale de ventes immobilières,
- L'activité de marchand de biens,
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, commandite, souscription, achat de titres, droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou groupement d'intérêt économique,
- La création ou l'exploitation, seule ou en commun, de toutes marques et de tous brevets,
- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible d'en fournir le développement, et en particulier le courtage en assurances et toutes activités annexes.

Activités inscrites au Kbis :

- Promotion immobilière, marchand de biens, agence immobilière.

b) ABI – AMENAGER, BATIR, INVESTIR

Objet social :

La société a pour objet :

- L'étude, la réalisation, la gérance, tous conseils en opérations immobilières verticales ou horizontales,
- La centrale de ventes immobilières – logements neufs ou anciens – et de réhabilitation,
- L'activité de marchand de biens,
- L'activité de lotisseur,
- L'activité de promotion immobilière,

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, commandite, souscription, achat de titres, droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou groupement d'intérêt économique,
- La création ou l'exploitation, seule ou en commun, de toutes marques et de tous brevets,
- La participation de la société à toutes entreprises, groupement d'intérêt économique, ou sociétés françaises ou étrangères, créée ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions, de parts sociales, de parts bénéficiaires ou de droits sociaux, de fusion, de société en participation de groupement d'alliance ou de commandite, à l'exclusion de prises de participation qui sont interdites ou qui viendraient à l'être dans le cadre de conventions particulières,
- La négociation de baux et la gestion locative de tous biens immobiliers urbains et ruraux,
- La vente, l'achat, l'échange, la location ou la gérance de tous fonds de commerce, d'industries, de charges et d'affaires, d'entreprises diverses, l'apport en société et la cession de tous droits sociaux, la cession ou la sous-location de baux commerciaux ou de pas-de-porte, le lotissement et l'activité de marchand de biens,
- La rédaction de tous les actes relatifs à ces opérations,
- L'activité de syndic d'immeubles,
- L'évaluation, l'expertise de ces biens à quelle que fin que ce soit,
- L'étude, la réalisation de toutes opérations liées directement ou indirectement aux mandats, missions, dont la société peut être chargée dans le cadre de l'exercice de son activité,
- La recherche, la souscription de tous contrats d'assurances en toutes branches : incendie, accident, risques divers, assurance vie pour le compte de toute compagnie d'assurances,
- La gestion de tous contrats d'assurances qui peut lui être confiée, l'encaissement des primes, le règlement des sinistres, l'exécution d'enquêtes, la tenue de la comptabilité, conformément aux instructions qui lui sont données par la ou les compagnies d'assurance que la société représente,
- Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Activités inscrites au Kbis :

- Promotion immobilière, gestion immobilière, transactions de biens immobiliers

3) La valeur approximative des actifs apportés et le montant approximatif des passifs pris en charge est selon les comptes servant de référence au 31/12/2003 :

- Actif :	8.275.254 €,	
- Passif :	4.325.740 €	
- Actif net :	3.949.514 €	dont il convient de retirer la distribution de dividendes intervenue en 2004, soit 1.880.250 € : établissant en conséquence un actif net de 2.069.264 €

4) Le chiffre d'affaires, le résultat, l'actif net, le total du bilan et le nombre de salariés des sociétés mis en cause sont :

a) CHIFFRE D'AFFAIRES - RESULTAT

- Société PROMOTION D'APPARTEMENTS, DE LOTISSEMENTS ET DE MAISONS, PALM SA PROMOTION

- Chiffre d'affaires au 31/12/2003 :	12.827.097 €
- Résultat au 31/12/2003 :	1.400.694 €

- ABI – AMENAGER, BATIR, INVESTIR

- Chiffre d'affaires au 31/12/2003 :	5.611.913 €
- Résultat au 31/12/2003 :	1.887.923 €

b) ACTIF NET

L'actif net au 31/12/2003 est de :

- Société PROMOTION D'APPARTEMENTS, DE LOTISSEMENTS ET DE MAISONS, PALM SA PROMOTION est de 11.430.337 € (après distribution du résultat intervenue en 2004 afférente à l'exercice 2003, de 11.015.294 €)
- ABI – AMENAGER, BATIR, INVESTIR : 3.949.514 € et après distribution du résultat intervenue en 2004 afférente à l'exercice 2003 : 2.069.264 €

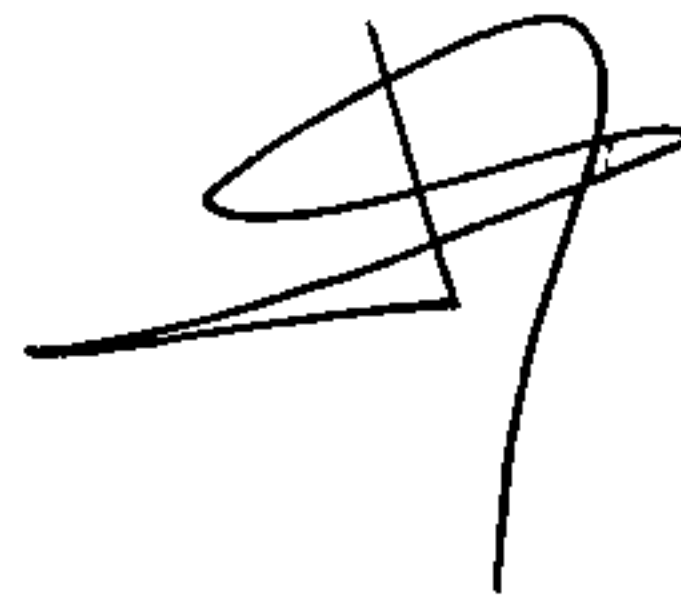
c) TOTAL DU BILAN

- Société PROMOTION D'APPARTEMENTS, DE LOTISSEMENTS ET DE MAISONS, PALM SA PROMOTION : 35.931.710 €
- ABI – AMENAGEMENT, BATIR, INVESTIR : 8.275.254 €

d) NOMBRE DE SALARIES MIS EN CAUSE :

- Société PROMOTION D'APPARTEMENTS, DE LOTISSEMENTS ET DE MAISONS, PALM SA PROMOTION : 14
- ABI – AMENAGEMENT, BATIR, INVESTIR : 15

Fait à Saint André
Le 11 Octobre 2004
En 2 exemplaires :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'S' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LILLE

MINUTE.....
TIMBRE.....
T.P.F
Envoi

TOTAL 45,30 HT

AFFAIRE: SA PROMOTION D'APPARTEMENTS, DE LOTISSEMENTS ET DE
MAISONS

2 rue de Lille
59350 ST ANDRE

SA A.B.I.

Aménager, Bâtir, Investir

Nom commercial : A.B.I.

2 rue de Lille

59350 ST ANDRE

Enseigne : A.B.I.

N° GREFFE 2400543

ORDONNANCE

Nous, Lionel TURLUTTE, Président du Tribunal
de Commerce de LILLE,

Assisté de Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT, Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions du Code de Commerce et le décret
du 23 mars 1967,

Nommons en qualité de COMMISSAIRE AUX APPORTS,
avec les pouvoirs inhérents à ladite fonction,

M. *St. Nequaert*
houze

qui pourra se faire assister de tous sachants.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de
difficultés et que la présente ordonnance demeurera
déposée au Greffe de ce Tribunal.

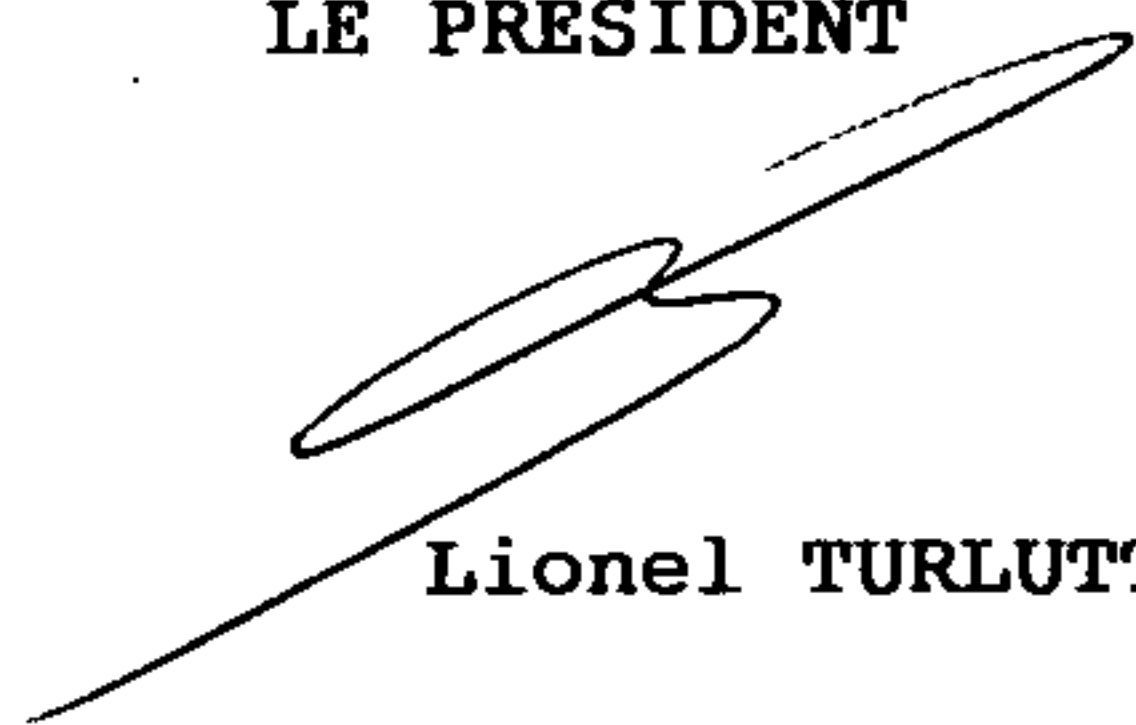
LILLE, le 18/10/2004

LE GREFFIER



Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT

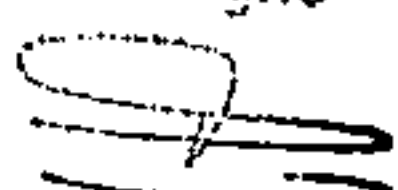
LE PRESIDENT



Lionel TURLUTTE



Pour expédition certifiée
Le Greffier
à l'origine



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LILLE

MINUTE.....
TIMBRE.....
T.P.F
Envoi

TOTAL 45,30 HT

AFFAIRE: SA PROMOTION D'APPARTEMENTS, DE LOTISSEMENTS ET DE
MAISONS

2 rue de Lille
59350 ST ANDRE

SA A.B.I.

Aménager, Bâtir, Investir

Nom commercial : A.B.I.

2 rue de Lille

59350 ST ANDRE

Enseigne : A.B.I.

N° GREFFE 2400543

ORDONNANCE

Nous, Lionel TURLUTTE, Président du Tribunal
de Commerce de LILLE,

Assisté de Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT, Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions du Code de Commerce et le décret
du 23 mars 1967,

Nommons en qualité de COMMISSAIRE A LA FUSION,
avec les pouvoirs inhérents à ladite fonction,

M. *Hallot E. 64 75 rue des Glycines*

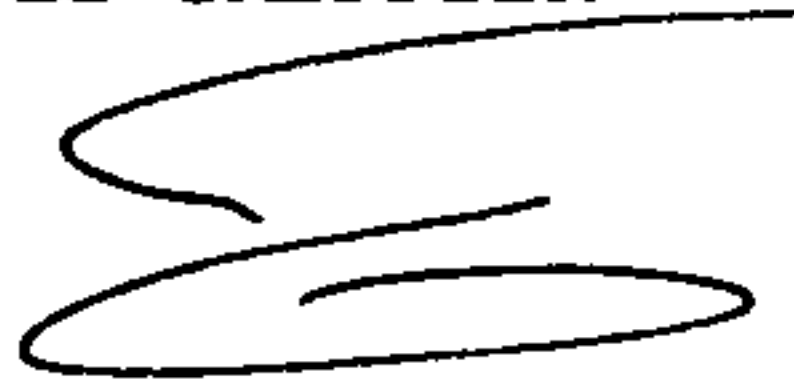
Houze

qui pourra se faire assister de tous sachants.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de
difficultés et que la présente ordonnance demeurera
déposée au Greffe de ce Tribunal.

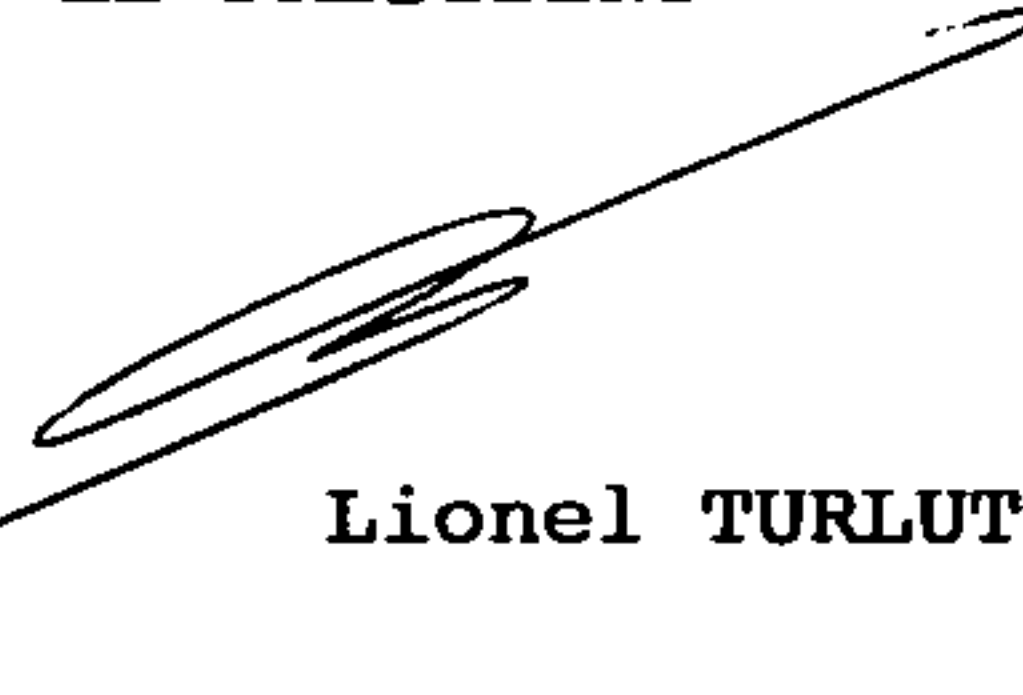
LILLE, le 18/10/2004

LE GREFFIER



Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT

LE PRESIDENT



Lionel TURLUTTE



Pour expédition certifiée
du greffier
cousigné

